

RAPPORT DE SYNTHÈSE

**CONSULTATION POUR L'AFRIQUE,
LA RUSSIE ET L'ARCTIQUE: CO-
CRÉATION D'UNE ACADEMIE DE
CONSERVATION INCLUSIVE**



LAC BOGORIA, KENYA. CRÉDIT PHOTO: CARSON KIBURO



**POUR INFORMATION CONTACTER:
BORRERO@TRIBALLINK.ORG**

[HTTPS://WWW.TRIBALLINK.ORG/](https://www.triballink.org/)

CONSULTATION POUR L'AFRIQUE, LA RUSSIE ET L'ARCTIQUE ; CO-CRÉATION D'UNE ACADEMIE DE CONSERVATION INCLUSIVE

Le 10 juin 2021, en collaboration avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), Tribal Link Foundation a organisé une consultation sur la Conservation inclusive et dirigée par les autochtones en Afrique, en Russie et en Arctique. Les informations recueillies lors de cette consultation contribueront au développement proposé d'une académie de conservation inclusive. Au total, 41 participants de 14 pays différents étaient présents.

Modérateurs des séances: R. Múkaró Borrero, Tribal Link Foundation, Winnie Kodi, and Carson Kiburo, Jamii Asilia Centre.

Équipe technique: Sandra Patricia Visbal, WWF, Joost Van Montfort, WWF; Ghazali Ohorella, Tribal Link Foundation; Washington Barasa Kiptoo, Jamii Asilia Centre; GlobalTradu (Traduction)

Objectifs de la consultation : La Consultation pour l'Afrique, la Russie et l'Arctique sur la conservation inclusive comportait les objectifs suivants : a) Partager et cataloguer les meilleures pratiques, les défis et les lacunes en matière de pratiques de conservation, b) Identifier des lieux et des approches pour lancer des initiatives de renforcement des capacités pour les IPLC et les non-IPLC et c) Fournir des recommandations sur la façon dont les peuples autochtones peuvent mener le renforcement des capacités en matière de conservation inclusive.

Ordre du jour : L'ordre du jour comportait une allocution de bienvenue, une présentation du concept de la conservation inclusive par le WWF, une première série de questions de discussion, deux séances en petits groupes axées sur quatre études de cas, une séance plénière pour revenir sur les discussions de groupes et une dernière séance de discussion.



Parc national de Bikine, Russie. Crédit photo : Olga Ukhvatkina

Pour obtenir des documents, des vidéos et d'autres ressources connexes, visitez
<https://www.triballink.org/inclusive-conservation-academy>

CONSULTATION POUR L'AFRIQUE, LA RUSSIE ET L'ARCTIQUE

La conservation inclusive, Sandra Visbal, WWF : Résumé de la présentation

La conservation inclusive est la conservation dirigée par les Peuples Autochtones et Communautés Locales, qui voient la nature et les personnes comme un ensemble. Elle intègre les droits, les besoins et les valeurs des communautés et des groupes dont les connaissances, les pratiques et les innovations ont préservé la biodiversité et les écosystèmes. Dans ce contexte, le concept initial d'une académie de conservation inclusive (ICA) est celui d'un mécanisme de développement des capacités susceptible de soutenir le projet stratégique de s'éloigner de la « conservation forteresse » et de s'orienter vers des approches de conservation dirigées par les IPLC et basées sur les droits.

Lors du renforcement initial de ces capacités au sein du réseau du WWF, et particulièrement pour les acteurs de la conservation des paysages terrestres et marins, l'un des objectifs proposés est de faire de l'initiative une plateforme multi-organisationnelle dirigée par les Peuples Autochtones et répondant non seulement à leurs besoins mais aussi à ceux des organismes majeurs de conservation, des agences gouvernementales, des institutions donatrices et même du secteur privé.

"LA CONSERVATION INCLUSIVE EST LA CONSERVATION DIRIGÉE PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET COMMUNAUTÉS LOCALES, QUI VOIENT LA NATURE ET LES PERSONNES COMME UN ENSEMBLE." - SANDRA VISBAL, WWF

CONSULTATION POUR L'AFRIQUE, LA RUSSIE ET L'ARCTIQUE: RAPPORT DE SYNTHÈSE

PAGE 2

Études de cas des séances en petits groupes :

Les peuples autochtones et la conservation en Russie : Alexander Arbachakov, intervenant : Environ 200 000 personnes autochtones peuplent un vaste territoire en Russie. La législation russe sur la conservation et les populations autochtones inclut des articles de la Constitution de la fédération de Russie. Ces articles traitent de l'importance des ressources naturelles et de l'environnement, des responsabilités des citoyens envers l'environnement, du droit à un environnement favorable, des compensations pour dommages et d'une garantie des droits des populations autochtones. D'autres réglementations et codes soutiennent ces dispositions constitutionnelles. Le défi est la mise en œuvre de ces lois et dispositions. Le gouvernement organise des « journées de protection contre les risques environnementaux » qui apportent au grand public une sensibilisation positive sur les sujets environnementaux.

C'est un moment lors duquel les militants expriment leurs inquiétudes concernant les questions environnementales. En Russie, la protection environnementale inclusive peut inclure la législation, le développement de programmes, une certaine participation du public à la prise de décision, des discussions publiques, la surveillance et la création d'aires protégées. Par exemple, en république de l'Altaï, un groupe de travail diversifié et intersectoriel a créé des aires protégées pour les monuments naturels. Dans le Primorié, un groupe de travail multisectoriel comprenant des représentants des peuples autochtones a créé le parc national Oudegueïskaïa Leguenda et celui de la Bikine. Ces parcs ont des comités consultatifs communautaires.

Études de cas des séances en petits groupes

Cependant, des défis persistent, car les territoires des peuples autochtones sont toujours exploités pour leurs ressources sans consultation adéquate. L'extraction de charbon et le déversement de pétrole par Norilsk Nickel sont des exemples de cette exploitation et ont entraîné des catastrophes écologiques.

Madagascar: Ambodivohitra Kobaina est une association locale établie en 2013 chargée de la gestion de 3 201 hectares de forêt humide de l'aire protégée COMATSA, dans le paysage des Hautes Terres du Nord de Madagascar. Composée de leaders responsables et respectés et de membres actifs de la communauté, l'association dialogue avec d'autres parties prenantes dont le secteur privé, les groupes d'épargne et les municipalités afin d'organiser, de mettre en œuvre et de faire le suivi des activités. L'association organise des activités de patrouille afin de surveiller la déforestation et de contrôler la chasse illégale, ainsi que des activités de reboisement.

Un comité composé de différents niveaux d'autorité (maire et adjoint au maire, député de gouvernement communautaire local, représentant d'association locale) a été établi et impose des sanctions aux personnes perpétrant des activités illégales dans la forêt. L'association est financée durablement par la culture de gousses de vanille, des primes annuelles versées par les groupes d'épargne communautaires et des contributions de la municipalité. Les membres de la communauté sont davantage conscients de l'importance de la conservation de la forêt et reçoivent également des bénéfices de cette conservation. Par conséquent, la déforestation au village d'Ambodivohitra Kobaina a diminué au cours des 3 dernières années.

La conservation menée par la communauté en Namibie, Eric Xabeb, responsable de conservatoire, Tsiseb Conservancy: Les lois de conservation en Namibie après l'indépendance ont octroyé des droits sur la faune et les ressources naturelles à des groupes communautaires ruraux appelés « conservancies », ou conservatoires, entraînant l'expansion de la conservation menée par la communauté en Namibie. Les conservatoires sont des initiatives collectives conjointes des communautés, à travers lesquels des personnes se réunissent pour décider de la manière de conserver leurs propres ressources naturelles ainsi que la faune, puis bénéficient de leurs décisions. Les conservatoires sont reconnus par le ministère de l'Environnement et du Tourisme.

Créée en 2001, la Tsiseb Conservancy, dans la région d'Erongo, est l'un des plus grands conservatoires de Namibie avec une surface de 7 913 km², une population de 2 636 et environ 509 membres. La Tsiseb Conservancy a observé des bénéfices tangibles directs pour la communauté, découlant d'accords avec des partenaires privés, comme le secteur du tourisme, générateurs de revenus. De plus, ce conservatoire a pu générer ses propres revenus afin d'opérer de manière indépendante.

Conservation menée par les peuples autochtones et les communautés locales au Kenya - Mali Ole Kaunga, directeur d'IMPACT, intervenant : IMPACT est un acronyme pour Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflict Transformation (Mouvement autochtone pour l'avancement de la paix et la transformation des conflits). IMPACT œuvre avec les communautés locales et les groupes marginalisés dans les comtés de Laikipia,

Samburu, Marsabit et Isiolo afin de renforcer la résilience communautaire et de promouvoir les droits fonciers et de l'homme, la bonne gouvernance, l'élaboration de politiques et la justice sociale. Chez IMPACT, le terme « conservation inclusive » signifie « conservation holistique ». Cette forme de conservation doit « inclure la reconnaissance des personnes (le secteur communautaire) et de leurs droits légitimes ».

Ces droits incluent les droits aux ressources naturelles, et les personnes doivent se représenter elles-mêmes. Sept piliers doivent être pris en considération, y compris : 1. Une connexion harmonieuse et saine entre des personnes et un lieu. 2. L'épanouissement de la culture, de la langue, des expressions traditionnelles et des institutions. 3. Un lien fort entre les personnes, et entre les personnes et les autres êtres vivants (entre les espèces), ainsi qu'avec la terre et l'eau. 4. Identité : la source d'épanouissement des êtres humains. 5. La compréhension et la reconnaissance des espaces partagés (par exemple, deux communautés différentes partageant un territoire). 6. La considération et le respect envers la spiritualité et les « lieux désignés comme sacrés » (l'environnement lié aux histoires traditionnelles, les sanctuaires religieux, etc.)

Pour IMPACT, le mot « inclusif » signifie la prise en compte des personnes, des animaux, des sols, de l'eau, des connaissances traditionnelles et de la spiritualité, entre autres, en association au développement de cadres juridiques. La conservation inclusive profite à tous. Au Kenya,

la loi de 2016 sur les terrains communautaires fournit un moyen pour les communautés d'immatriculer légalement leurs terrains afin de gérer et de conserver leurs ressources à l'aide d'un titre de propriété foncière collectif pour leurs terres ancestrales. IMPACT travaille aussi sur une académie des connaissances traditionnelles/des anciens afin de contribuer à la redistribution du pouvoir et au changement de paradigmes.

Questions directrices pour discussions en petits groupes :

a) Quelles capacités devraient développer les peuples autochtones afin de pouvoir gérer les partenariats avec des entités non-IP selon l'approche de gestion par les IPLC ?

Quelques réponses des participants : Il existe un besoin de comprendre comment faire adopter des lois et législations (par exemple, la loi sur les terrains communautaires au Kenya) et de développer des compétences en négociations. Les exemples d'initiatives réussies de conservation inclusive devraient être partagés ou soulignés afin que d'autres puissent en tirer des leçons ; les responsables IPLC des conservatoires communautaires ainsi que tout leader communautaire devraient recevoir une formation de base sur la gestion de projet, la gouvernance institutionnelle et l'assistance technique.

Les personnes devraient être habilitées à accepter leur rôle et à s'approprier leurs conservatoires et les soutenir sur le long terme. Ceci est lié à une réforme juridique et à une législation en faveur des communautés.

Il existe une différence mesurable entre les initiatives de conservation, par exemple en Namibie. La présence de la faune en Namibie a augmenté en-dehors des parcs nationaux, sur les terres communales. Ce sont, en partie, les effets de la fierté et de l'appropriation par la communauté, ainsi que de la reconnaissance et du respect des droits.

b) Quels éléments clés devraient être développés pour des modules de formation pilotes ou des activités, pour les IP et les non-IP impliqués dans la conservation inclusive ?

Quelques réponses des participants : Les communautés devraient apprendre à développer leurs propres plans (par exemple, des plans de gestion de ressources communautaires), à appliquer leurs pratiques culturelles dans la gestion et la conservation afin que cette idée ne soit pas, ou ne devienne pas, une notion étrangère ; suivre une formation ou orientation juridique et sur le lobbying ; comprendre les questions transfrontalières ; comprendre comment les initiatives communautaires peuvent opérer indépendamment du gouvernement ; renforcer les politiques institutionnelles afin de surmonter les défis de gouvernance ; former les responsables de conservation et les membres de la communauté à CITES et aux instruments connexes ; surveiller la conformité avec les dispositions sur l'égalité des genres et l'action positive concernant la gestion de la faune et la conservation ; concernant le développement de modules de formation, ils devraient inclure les questions de connaissances traditionnelles et de leur intégration et lien avec les vastes systèmes de connaissances existant. Un module sur les questions relatives aux peuples autochtones et à la durabilité serait également pertinent.

c) En-dehors des présentations partagées ici, y a-t-il d'autres meilleures pratiques desquelles tirer des enseignements ?

Parmi les réponses des participants figuraient la réforme constitutionnelle et la loi de 2013 sur la conservation et la gestion de la faune au Kenya. La protection des monuments naturels comme le parc national de la Bikine en Russie a également été soulignée. Le peuple udège en Russie est directement impliqué dans la Bikine et le plan de gestion appelle à la protection de la forêt, des animaux et du mode de vie du peuple udège. Cela a nécessité un changement dans la législation, une tâche extrêmement difficile en Russie.

Des partenariats ont été nécessaires, dont le soutien du WWF. Le cas d'Oudegueïskaïa Leguenda était différent, car à l'origine, il ne prenait pas en compte la situation particulière des peuples autochtones et leur lien à la terre. La non-inclusion mène principalement à des exemples négatifs, comme celui de Norilsk, et entraîne des catastrophes écologiques comme des déversements de pétrole sur le territoire de Krasnoïarsk. Des difficultés supplémentaires, comme dans le cas de la Crimée, s'expriment également sous forme de manque de reconnaissance des peuples autochtones et de volonté politique à travailler avec les IPLC.



**FLORENT DIARY ELIZARA, PRESIDENT,
AMBODIVOHITRA KOBAINA**

QUESTIONS DIRECTRICES POUR DISCUSSIONS

Les associations locales peuvent promouvoir la conservation et générer un financement durable. À Madagascar, par exemple, une association locale fournit des graines et cultive de la vanille pour une utilisation locale. Elle reçoit également des contributions au niveau local, de la part de la municipalité.

Cela rend les membres de la communauté plus conscients de l'importance de la conservation de la forêt et leur permet aussi d'accéder et de partager les bénéfices naturels de la conservation des forêts. Cette prise de conscience et ce partage des bénéfices sont également importants pour mettre fin à la dépendance aux produits chimiques.

Une autre initiative réussie à Madagascar est un comité composé de représentants du gouvernement local et d'organisations communautaires, où sont respectés et inclus différents niveaux d'autorité. Ce comité organise des patrouilles à travers la forêt et a la capacité d'imposer des sanctions à toute personne ayant enfreint les lois dans la forêt. Cette initiative inclut un mécanisme officiel de signalement de ces violations.

La plupart des personnes enfreignant les protocoles concernant les forêts viennent de l'extérieur de la communauté ; ces actes ne reflètent donc pas la communauté locale. Ces sanctions dissuadent les gens de violer la loi et créent un contexte de respect pour la forêt et pour les lois.

Un autre exemple partagé est celui de la Commission Baleinière Internationale, qui essayait, dans les années 80, de comprendre comment mieux protéger la baleine boréale.

Une consultation a été organisée auprès du peuple inuit, car celui-ci dépend de la baleine boréale pour survivre depuis des siècles. La Commission a examiné les règles suivies par le peuple inuit leur ayant permis de continuer à vivre en harmonie avec les baleines boréales pendant des siècles.

Au Kenya, les Endorois ont un protocole d'accord avec le Kenya Wildlife Service, le conseil du comté de Baringo et la commission kényane pour l'UNESCO dans lequel le lac Bogoria est reconnu comme terre ancestrale des Endorois et nécessite l'inclusion des Endorois dans sa gestion. La réforme constitutionnelle au Kenya a également ouvert la porte à de nouvelles possibilités de conservation menée par la communauté ; cependant, la volonté politique est essentielle à l'application de ces lois.

Les enseignements tirés de héros communautaires comme Wangarĩ Muta Maathai ont également été soulignés. Wangarĩ Maathai était une militante sociale, écologiste et politique kényane et la première femme africaine à recevoir le prix Nobel de la paix.



INUIT DEBOUT À CÔTÉ D'UMIAK SUR TRAÎNEAU, POINT BARROW, ALASKA

QUESTIONS DIRECTRICES POUR DISCUSSIONS

a) Que devraient bien comprendre les non-IP (ONG de conservation, donateurs, gouvernements, secteur privé) lorsqu'ils travaillent avec les peuples autochtones (IP)?

Les réponses des participants ont souligné que les initiatives devraient inclure un volet « transfert de pouvoir » au lieu de se concentrer uniquement sur le renforcement des capacités. Cela veut dire que les ressources devraient être transférées directement aux communautés et/ou organisations IPLC. De plus, les participants ont souligné le besoin de comprendre les réformes juridiques ayant octroyé l'inclusivité, ainsi que la reconnaissance et le respect des droits, car elles ont, par extension, renforcé les IP.

Certaines questions à prendre en compte : quel est le contexte historique de la communauté et du pays ? Quelles sont les difficultés juridiques ? Existe-t-il une infrastructure gouvernementale pour faciliter les étapes nécessaires (par exemple, le système de propriété foncière en Namibie, la loi de 2016 sur les terrains communautaires au Kenya) ?

En Namibie, lorsque la conservation inclusive a été appliquée en faveur des espèces menacées (éléphants, rhinocéros, lions), leurs nombres ont doublé ; souvent, le soutien des capacités commence et finit avec les personnes en position de leadership, mais les bénéficiaires devraient également profiter à la communauté locale.

Il est essentiel de comprendre que le respect des personnes et de leurs coutumes peut aider les communautés de manière significative à conserver les écosystèmes locaux. Selon l'un des exemples présentés, « demander à des personnes habitant au cœur de la forêt de changer leurs comportements » a moins de chances de réussir. La logique derrière cette déclaration est que ces communautés peuvent être plus impliquées dans leurs propres coutumes traditionnelles, stratégies et autorités concernant la gestion durable des forêts. L'intervenant a ensuite déclaré que si on demande à des personnes habitant à la lisière de la forêt de changer leurs comportements, ils seront plus disposés à accepter des changements susceptibles de mener à une gestion durable des forêts.

Au Kenya et dans d'autres pays d'Afrique, les peuples autochtones et les communautés locales ont longtemps subi de manière disproportionnée les effets des initiatives des entités de l'État et des mesures et politiques de conservation, et ce parce que de vastes terrains appartenant aux IP n'ont pas de titre de propriété officiel correspondant et restent sous-développés, du point de vue de l'État. D'autres difficultés incluent la réalité que certains peuples autochtones voient la conservation de la faune comme un concept étranger profitant uniquement à l'État et aux touristes. Ceci exacerbe les incidences endémiques de conflits entre les êtres humains et la faune et les revendications territoriales concurrentes des peuples autochtones et de l'État.

QUESTIONS DIRECTRICES POUR DISCUSSIONS

Ceci exacerbe les incidences endémiques de conflits entre les êtres humains et la faune et les revendications territoriales concurrentes des peuples autochtones et de l'État. Aujourd'hui encore, comme par le passé, il manque des cadres juridiques pour le partage des bénéfices et une autorisation, toujours refusée, d'accéder aux aires de conservation protégées pour des pratiques religieuses et/ou culturelles et selon le droit de pâturage (voir par exemple l'affaire des Endorois contre le gouvernement du Kenya (<https://bit.ly/3yzO6Sc>)).

Des préoccupations ont été exprimées concernant l'utilisation du mot « conservation » et la question se pose de savoir si un autre mot ou terme pourrait être envisagé, par exemple « durabilité à long terme ».

Le mot « inclusion » a également été remis en question, particulièrement lorsqu'il s'agit de définir qui est inclus dans ce terme : parle-t-on des IP (reconnus par tous comme efficaces et possédant les capacités de préserver leurs terres) incluant d'autres entités, comme les organismes de conservation, ou s'agit-il des organismes de conservation disant qu'ils ont toute la science et le pouvoir à disposition et s'adressant aux peuples autochtones pour dire qu'ils les incluent dans leurs programmes ? Concernant la question de « l'inclusivité », un autre participant a répondu que cela signifie (dans le contexte kenyan) aller au-delà de la conservation de la faune et assurer que les pratiques culturelles ayant permis aux peuples autochtones de préserver l'écosystème et les ressources naturelles soient prises en considération, car c'est de cette manière que les IP préservent leurs territoires de façon holistique.

Il a également souligné l'importance d'avoir des systèmes de gouvernance où sont réunis la science et les connaissances traditionnelles. De plus, il a été observé que la définition, ou la redéfinition, du terme « conservation inclusive » fait partie du processus de consultation et de création de l'académie.

Les organisations devraient assurer que les actions de plaidoyer qu'elles entreprennent soutiennent les peuples autochtones et les communautés locales. Les partenaires devraient œuvrer pour faciliter l'accès des IPLC aux forums internationaux dans lesquels des sujets liés aux terres et à la culture des IPLC sont discutés et réglementés. Les non-IP devraient, dès que cela est possible, soutenir les actions de plaidoyer des IPLC pour des réformes gouvernementales au niveau national et orienter les gouvernements vers une méfiance des engagements avec le secteur privé, et particulièrement avec le secteur des industries extractives.

Les peuples autochtones devraient faire partie de la discussion si ces engagements ont des conséquences sur leurs territoires. Le manque de reconnaissance, de voix, d'espace et d'accès sont autant de défis extrêmes au changement positif pour les IPLC.

b) Quelles compétences et valeurs seraient importantes lors de ces engagements ?

QUESTIONS DIRECTRICES POUR DISCUSSIONS

Quelques réponses des participants : Des compétences en négociations et en droit ; l'inclusion des connaissances traditionnelles et des anciens dans les initiatives ; l'établissement de conservatoires communautaires, surtout ceux qui entrent dans des cadres juridiques spécifiques aux pays et nécessitent un certain renforcement des capacités.

Une autre question à traiter en matière d'inclusivité est de savoir qui est inclusif. Par exemple, il est internationalement reconnu que les IP ont les capacités et les connaissances nécessaires à la gestion de leurs terres. Ceci est une affirmation, confirmée par la riche biodiversité qui persiste dans les territoires des IP. Une autre perspective, au-delà du renforcement des capacités, est que les organismes de conservation ayant accès à des ressources, y compris des ressources financières, devraient transférer ces ressources directement aux IPLC. C'est une approche différente qui ne dit pas « nous (organismes de conservation) avons les ressources et nous allons vous (peuples autochtones et communautés locales) inclure ». Cela réduirait le déséquilibre qui a existé, ou existe encore, dans de nombreux cas de « partenariats » entre les IPLC et des acteurs externes.

Une perspective différente sur l'inclusivité, au-delà des actions menées actuellement, est que les perspectives holistiques des IP incluent non seulement la gestion de la faune mais aussi la conservation des pratiques culturelles et des connaissances traditionnelles qui seraient appliquées simultanément à l'eau, aux sols et aux plantes. Il est important que la science et les connaissances traditionnelles s'associent pour le bénéfice des populations et de l'environnement.

c) Quels sont les meilleurs moyens de mettre en œuvre des modules ou activités de renforcement des capacités

Selon les réponses des participants, les formations en présentiel (au niveau communautaire) menées par les peuples autochtones étaient les plus prisées.

Les formations en ligne ont également été recommandées, en toute conscience de leurs limites.

d) Quelles organisations et programmes/projets de renforcement des capacités existent déjà et peuvent fournir un soutien ?

Le rôle du WWF lorsqu'il a soutenu les peuples autochtones russes pendant le processus de création du parc national de la Bikine, ainsi que son rôle en Namibie et à Madagascar, ont été soulignés. Minority Rights Group International a aussi été mentionné pour son soutien aux Endorois au Kenya. L'UICN et Conservation International ont été soulignés pour leur soutien aux initiatives d'IMPACT au Kenya.

e) Quelles ressources comme les manuels, guides, présentations et autres supports de renforcement de capacités sont déjà disponibles ?

Les participants n'ont mentionné aucune ressource de type manuel, guide, présentation ou autre support de renforcement de capacités déjà disponible. Cependant, la compréhension des législations nationales favorables a été soulignée comme outil de renforcement des capacités.

QUESTIONS DIRECTRICES POUR DISCUSSIONS

f) Est-ce que l'idée d'une réserve d'experts et leaders IP en tant que formateurs ou « membres du corps professoral » d'une académie de conservation inclusive est faisable et souhaitable ? Qui peut faire partie de la réserve initiale de formateurs IP pour l'académie ?

Les participants sont d'avis que l'académie devrait être dirigée et conçue par les IP. Il a été continuellement remarqué que l'inclusion des IP dans toute initiative de conservation est essentielle à un changement positif, non seulement pour l'environnement mais aussi pour les personnes.

g) Voudriez-vous être tenus informés des suites de cette consultation et du processus d'établissement d'une académie de conservation inclusive ?

La plupart des participants ont exprimé un vif intérêt concernant le sujet et la possibilité de continuer à participer tout au long du processus.



ERIC XABEB, RESPONSABLE DE CONSERVATOIRE, TSISEB CONSERVANCY



En photo, quelques participants à la consultation virtuelle du 10 juin.
Il y avait 41 participants au total de 14 pays.



RAPPORT DE SYNTHÈSE

CONSULTATION POUR L'AFRIQUE, LA RUSSIE ET L'ARCTIQUE: CO-CRÉATION D'UNE ACADEMIE DE CONSERVATION INCLUSIVE

POUR INFORMATION CONTACTER :

TRIBAL LINK FOUNDATION
37 VESTRY ST, NEW YORK, NY 10013
BORRERO@TRIBALLINK.ORG

[HTTPS://WWW.TRIBALLINK.ORG](https://www.triballink.org)